

COURRIER ADHESION CLUPIPP

Madame, Monsieur,

Le port départemental de La Trinité-sur-Mer a le plaisir de vous compter parmi les titulaires plaisanciers d'un contrat de plus de six mois et je vous en remercie.

À toutes fins utiles, je vous rappelle que chaque port dispose d'un conseil portuaire consulté sur divers sujets. Lorsque le mandat des membres de ce conseil portuaire arrive à son terme de 5 ans, ou en cas de remplacement intermédiaire, le renouvellement des usagers du port doit en être assuré.

Parmi ces usagers figurent les représentants du Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance (CLUPIPP).

Ce CLUPIPP comprend les titulaires plaisanciers d'un contrat d'amarrage ou de mouillage et les bénéficiaires d'un titre de location supérieur à six mois. Il revient au gestionnaire du port, à savoir la Compagnie des ports du Morbihan, de tenir à jour la liste des titulaires et bénéficiaires précités ayant explicitement demandé leur inscription sur la liste du CLUPIPP, aux fins de la transmettre au Conseil Départemental du Morbihan. Le comité doit se réunir au moins une fois par an. Au cours de cette réunion, et si besoin était, le CLUPIPP désignera par élection ses représentants au Conseil Portuaire.

Par conséquent, je vous saurai gré de bien vouloir m'indiquer si vous souhaitez être inscrit sur cette liste (merci de retourner le coupon-réponse ci-dessous). Dans l'affirmative, vous serez ultérieurement invité par le Conseil Départemental du Morbihan à désigner par élection, vos représentants au conseil portuaire.

La réunion annuelle du CLUPIPP de votre port se tiendra au printemps prochain.

Nous vous communiquerons la date dès que celle-ci sera fixée.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur du port de La Trinité-sur-Mer
Marc de Ghellinck

COUPON-RÉPONSE à retourner au bureau du port :

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Inscription sur la liste du CLUPIPP :

☐ oui

☐ non

Date :

Signature :